



*Le Président*  
*The Chairman*

**26EME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES  
GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES  
AFRICAINES (ABCA)  
(Alger, 4 septembre 2002)**

**LISTE DES DECISIONS**

Le Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a tenu sa 26<sup>ème</sup> réunion ordinaire le 4 septembre 2002 à Alger, Algérie. M. Ali BENFLIS, Chef du Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, a ouvert les travaux de la réunion.

Suite à la proposition du Bureau suivant laquelle le Président doit continuer à exercer son mandat et terminer sa mission au titre de ses fonctions, le Président en exercice de l'ABCA, M. T. T. MBOWENI, Gouverneur de la South African Reserve Bank, a été mandaté pour présider la réunion. Le Conseil des gouverneurs a convenu d'adopter cette procédure pour les prochaines réunions ordinaires de l'Association. Les Gouverneurs ont convenu, par ailleurs, de l'élection du Président et du Vice-Président à la fin de la réunion. Cette procédure devrait permettre au prochain Président de se familiariser avec les questions à traiter et à mettre en exécution.

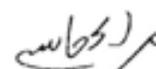
Après délibérations, le Conseil des Gouverneurs a :

- 1- adopté le rapport de la 25<sup>ème</sup> réunion ordinaire de l'Association tenue le 16 août 2001 à Johannesburg, Afrique du Sud ;
- 2- adopté le rapport de la réunion extraordinaire du Bureau, tenue le 8 juin 2002 à Durban, Afrique du Sud, qui a examiné une requête formulée par l'Union Africaine (UA) ;

- 3- examiné et pris note du rapport de la réunion du Bureau, tenue au mois de février 2002 à Dakar, Sénégal ;
- 4- apporté des amendements complémentaires au projet de statuts et demandé au Bureau, en collaboration avec les experts juridiques, la révision desdits statuts, sur la base des recommandations du Conseil et de communiquer aux Gouverneurs, la version révisée des statuts ;
- 5- approuvé le principe d'une répartition égalitaire du budget de l'Association à déterminer par le Bureau entre les Banques Centrales membres ;
- 6- décidé que le paiement des arriérés devrait s'effectuer le plus rapidement possible. Toute contestation ayant trait aux montants dus devrait être résolue avec le Secrétariat ;
- 7- adopté le rapport sur la gestion des actifs et la désignation des signataires habilités à faire mouvementer les comptes de l'ABCA. Le mandataire, devant être désigné par la BCEAO en vue de contre-signer avec le Secrétaire, devrait être un cadre supérieur des Services financiers de la BCEAO. Les Gouverneurs ont décidé en outre de recourir au service d'auditeur (s) externe (s) ;
- 8- décidé du principe que le Président de l'ABCA puisse gérer les actifs réels, en concertation avec le Secrétariat ;
- 9- mandaté le Bureau pour vérifier les actifs réels du Centre Africain d'Etudes Monétaires (CAEM) liquidé et d'en disposer ;
- 10- pris note de la nomination de M. Bernard KONAN par la BCEAO en tant que Secrétaire de l'ABCA et demandé, en même temps, au Bureau d'étudier les détails concernant les conditions de services et de fonction du Secrétaire conformément à la décision du Conseil des Gouverneurs, tenue à Johannesburg, Afrique du Sud, en août 2001 ;

- 11- approuvé le programme révisé de coopération monétaire en Afrique
- 12- pris note du rapport d'activités du Secrétariat de décembre 2001 à août 2002 ;
- 13- décidé que le Bureau devrait choisir les thèmes et les sous-thèmes du symposium de l'ABCA pour l'année 2003, dont la durée ne devrait pas dépasser une journée ;
- 14- élu M. Mohammed LAKSACI, Gouverneur de la Banque d'Algérie, Président de l'ABCA pour la période 2002-2003 et M. Emmanuel TUMUSIIME- MUTEBILE, Vice-Président ;
- 15- décidé de tenir la 27<sup>ème</sup> réunion ordinaire de l'Association à Kampala, Ouganda, à une date qui sera communiquée ultérieurement aux Gouverneurs par le Bureau.

Fait à Alger, le 4 septembre 2002



Mohammed LAKSACI,  
Gouverneur de la Banque d'Algérie,  
Président de l'Association des Banques  
Centrales Africaines (ABCA)